

Liste des pièces nécessaires pour une procédure de divorce

I. Pièces nécessaires pour toutes les procédures de divorce

1. Pièces relatives aux époux et aux enfants

- 2 exemplaires originaux de l'acte de mariage en copie intégrale, de moins de 3 mois
- 2 exemplaires originaux de l'acte de naissance de chaque époux en copie intégrale, de moins de 3 mois
- Copie du livret de famille
- Copie de la pièce d'identité de chaque époux
- Si vous avez conclu un contrat de mariage* : copie du contrat de mariage
- Si vous avez des enfants mineurs* :
 - 2 exemplaires originaux actes de naissance des enfants du couple (enfant légitime, naturel ou adoptif) en copie intégrale, de moins de 3 mois
 - Attestation sur l'honneur prévue par l'article 338-1 du Code civil remplie (*formulaire à demander à votre avocat*) pour chaque enfant mineur de plus de 7 ans

2. Pièces relatives aux organismes sociaux

- Noms et coordonnées de la Caisse d'assurance maladie de chaque époux
- Noms et coordonnées de la Mutuelle / Caisse complémentaire de santé dont dépend chaque époux
- Noms et coordonnées des organismes de retraite dont dépend chaque époux
- Si vous percevez des allocations de la CAF* : copie de la dernière notification des droits CAF de moins de 3 mois
- Copie de la carte vitale ou Attestation de droits
- Copie de votre relevé d'identité bancaire

3. Pièces relatives au patrimoine du couple

- Dernier avis d'imposition ou dernière déclaration des revenus des époux
- Justificatifs de revenus de chaque époux* :
 - *Si vous êtes salarié* : copie de vos fiches de paie

- *Si vous percevez des allocations, rentes, pensions ou indemnités journalières (invalidité, RSA, chômage, maladie ...)* : notification de droits ou attestation de paiement de moins de 3 mois
- Liste de vos éventuels biens personnels en cas de biens personnels spécifiques que vous souhaitez récupérer
- Copie des cartes grises des véhicules du couple et les cote argus de chaque véhicule
- Copie des extraits bancaires des comptes d'épargne
- *Si vous avez des crédits en cours (consommation immobilier, automobile ...)* : copie des contrats de prêts communs, échéanciers ou tableau d'amortissement
- *Si vous possédez des biens immobiliers* : copie des titres de propriété
- *Si vous avez des dettes communes* : justificatif de toutes les dettes communes du couple
- *Si votre domicile est une location* : copie du contrat de bail d'habitation
- *En cas de demande de prestation compensatoire* : déclaration sur l'honneur prévue par l'article 272 du Code civil (*formulaire à demander à votre avocat*)
- De manière générale, tous documents que vous jugerez utile pour la procédure de divorce

II. Pièces complémentaires en cas de divorce contentieux (hors consentement mutuel)

- Tous documents relatifs à l'éducation et à l'entretien des enfants : scolarité, activités extra scolaires, bulletins, photos
- Justificatifs de toutes les charges (charges de chaque époux et du couple) : assurance, téléphone, eau, gaz, téléphone, internet ...

III. Pièces complémentaires en cas de divorce pour faute

- Tous documents permettant d'établir la faute : échanges de mails, relevés de téléphone, témoignages (*formulaire à demander à votre avocat*), photos, procès-verbal de plainte, main courante ...